

<i>Auteur</i>	Katrin Jadin, MR
<i>Département</i>	Vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale
<i>Sous-département</i>	Affaires sociales et Santé publique
<i>Titre</i>	Les chevaux argentins destinés aux boucheries belges. (QO 4121)
<i>Date de dépôt</i>	13/05/2011
<i>Question</i>	<p>Selon GAIA (Global Action in the Interest of Animals), des chevaux argentins destinés aux boucheries belges sont maltraités avant l'abattage. L'association dénonce les cas de maltraitance pendant et après le transport vers les abattoirs de chevaux argentins destinés aux boucheries belges. La Belgique importe 33.000 tonnes de viande chevaline par an, dont 7.000 en provenance d'Argentine. Gaia demande donc aux supermarchés belges de cesser la commercialisation de viande chevaline en provenance d'Amérique latine et de s'approvisionner de manière plus locale. Concernant la maltraitance en Belgique, il existe déjà le Service Inspection du Service public fédéral Santé publique. Selon mes informations, ils sont compétents pour contrôler le respect de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux. En cas de maltraitance, il y a une équipe de vétérinaires chargés d'effectuer des contrôles. 1. Est-ce que vous êtes au courant de ces pratiques et sont-elles acceptables sur le plan alimentaire? 2. a) Est-ce que le droit belge règle la problématique des animaux maltraités à l'étranger importé en Belgique pour se retrouver dans notre alimentation? b) Si oui, que prévoit-il? c) Sinon, ne faudrait-il pas légiférer en la matière pour combler ce vide juridique, aussi pour éviter un risque sur notre santé? 3. Est-ce que l'Europe a pris une décision en la matière de sorte d'interdire une telle commercialisation? 4. Est-ce que le nombre de vétérinaires du SPF Santé publique qui s'occupe d'un tel contrôle est suffisant ou devrait-on renforcer l'équipe?</p>